



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la proposition

Proposition visant à instituer un règlement sur la restitution de la taxe au sac

Président : Raduljica Olivier (SOC)
Membres : Olivier Blanc (Les Verts)
René Chevalley (UDC)
Charlotte Chevallier (SOC)
Yanick Hess (PLR)
Jean-Bernard Kammer (SOC)
Cyril Pabst (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)
Alexandre Staeger (ML) remplacé par Emmanuel Gétaz
Bibiana Streicher (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 29 avril 2014 à la Villa Mounsey en présence de MM. Caleb Walther, Municipal, et Marcel Lacroix, chef de service voirie et espaces verts que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies. .

PREAMBULE

En préambule, le proposant explique qu'il a pensé sa proposition comme une mesure d'accompagnement. Il est très favorable à la taxe au sac mais soutient qu'elle a des conséquences sociales gênantes péjorant la situation des plus modestes. Il estime que sa proposition évite cet effet pervers tout en maintenant l'effet incitatif.

M. Walther nous informe que la Municipalité est défavorable à la prise en considération de cette proposition. Il nous explique que l'impact psychologique du message pourrait être bien diminué et qu'elle ne semble pas être compatible avec un avis de droit donné par le canton.

En effet, suite à une demande de la commune de Savigny, le canton a émis un avis de droit qui stipule que les citoyens doivent assumer la totalité des coûts de l'élimination des déchets qu'ils produisent. Une redistribution peut être prévue mais doit représenter une mesure d'accompagnement à caractère social et que cette redistribution ne doit pas être

égale pour tous, préconisant ainsi une baisse de l'imposition. Mais, la Municipalité estime que cet avis de droit n'a pas un caractère social puisqu'il propose de passer par une baisse de l'impôt.

M. Lacroix nous donne ensuite les chiffres de l'évolution des collectes de déchets du premier trimestre. Ils paraissent prometteurs. Mais comme ils demandent de nombreuses précisions pour être interprétés correctement je ne les mentionne pas dans ce rapport.

Pour finir ce préambule, puisque les amendements ajoutés au rapport votés par le Conseil avaient été invalidés, M. Walther nous informe que le nouveau préavis de la Municipalité va nous être soumis prochainement.

DISCUSSION GENERALE

Après la lecture de plusieurs passages de l'avis de droit et suite aux remarques du Municipal, les commissaires s'accordent sur le fait que le canton a «mal travaillé» et regrettent que les députés se soient déchargés du sujet en ne voulant pas légiférer.

Certains commissaires sont d'avis qu'une taxe écologique doit avoir une forme de neutralité financière pour être acceptée. Elle doit avoir un caractère incitatif tout en ne péjorant pas la situation des moins aisés. Ils craignent que dans une vision à long terme, si ces taxes ne devaient pas être neutres, la population ne se mette à les combattre et que la conscience écologique en pâtisse. Notre commune, de part sa situation financière saine, aurait d'ailleurs les moyens pour cette neutralité.

Ils critiquent l'avis de droit du canton qui propose de baisser l'imposition, ce qui ne représente pas du tout une mesure sociale. Ils trouvent regrettable d'avoir imposé des mesures sans proposer des mesures d'accompagnement adéquates.

Un commissaire propose que notre commune, qui a un certain poids, n'ait pas peur de prendre quelques risques en s'opposant à cet avis de droit sur un plan juridique et peut-être oblige le canton à revoir sa copie par rapport à l'interprétation de la loi fédérale.

D'autres commissaires pensent que nous n'avons pas assez de recul sur les chiffres pour accepter cette proposition. Ils souhaiteraient une analyse fine après une période d'essai de deux ans avant de prendre toute décision. Ils estiment de plus qu'une décision négative, et allant dans le sens de la volonté d'avoir du recul, a déjà été rendue sur le sujet lors du refus en son temps de l'amendement portant sur le même texte.

Un commissaire préfère, le cas échéant, passer par la baisse de l'imposition pour rester incitatif. En effet, il estime que l'élan de tri constaté en ce début d'entrée en vigueur de la taxe va diminuer à moyen et long terme et serait même réduit à néant en cas d'acceptation de cette proposition.

Un autre commissaire se pose la question du coût de cette redistribution. Les coûts administratifs et la TVA resteraient en effet à la charge de la commune.

Au final, une majorité des commissaires ont exprimé leur envie d'agir pour aider certains de nos concitoyens que cette taxe pourrait affecter. L'idée d'attribuer la diminution des coûts de traitement des déchets pour la Commune avec l'arrivée de cette taxe à des mesures concrètes et globales pour les familles par exemple a trouvé un écho très favorable.

Conclusion

En conclusion, c'est par 6 voix contre et 4 voix pour que la commission vous recommande de refuser la prise en considération de la proposition.

4 oui, 6 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Raduljica Olivier (SOC)